



UN NOUVEAU DYNAMISME
POUR L'ÉCONOMIE BRUXELLOISE
EEN NIEUWE DYNAMIEK
VOOR DE BRUSSELSE ECONOMIE

PLAN FORMATION 2020

SYNTHÈSE 2018



TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	3
2. Les chiffres de l'année 2018	4
3. L'essentiel des évolutions de l'année 2018	8
3.1. Le développement de l'offre de formation	8
3.1.1. La formation en entreprise	8
3.1.2. La formation PME	9
3.1.3. Le Plan Handistreaming	11
3.1.4. Le Plan Prison	12
3.2. La Cité des métiers de Bruxelles	12
3.3. La validation des compétences	13
3.4. Le développement des Pôles Formation Emploi	14
3.5. La Régie	15
3.6. Le développement de l'analyse et de l'observation de la formation	16
3.6.1. L'Observatoire bruxellois de l'Emploi et de la Formation	16
3.6.2. Les six indicateurs stratégiques à responsabilité partagée d'Actiris et Bruxelles Formation	16
3.6.3. Le développement de l'analyse et de l'observation de la formation	18

1. INTRODUCTION

Le Plan Formation 2020 s'inscrit dans la Stratégie GO4Brussels (Stratégie 2025) pour Bruxelles et, de facto, dans la contribution belge aux objectifs de la Stratégie UE 2020 et de la politique de cohésion européenne.

Intitulé « Qualifier les Bruxellois pour l'Emploi », le Plan Formation 2020 a été définitivement adopté le 6 décembre 2016 par le Gouvernement francophone bruxellois et le 15 décembre par le Gouvernement bruxellois.

Les objectifs du Plan Formation 2020 se concrétisent autour de 19 axes stratégiques et de 44 mesures visant le développement et le renforcement, tant quantitatif que qualitatif, de la formation professionnelle et l'augmentation du taux d'emploi des Bruxellois en améliorant leurs compétences et niveaux de certification.

Un premier bilan faisant état des réalisations 2014-2017 a été publié en décembre 2018. La synthèse 2018 en est donc sa prolongation logique.

Cette synthèse fait, d'une part, état de l'évolution globale et quantitative de la formation des chercheurs d'emploi, des travailleurs et des stagiaires en alternance pour les années 2014-2018 et met en exergue les événements marquants pour l'année 2018.

La synthèse 2018 a été réalisée par Bruxelles Formation, coordinateur du Plan Formation 2020 sur base des sources disponibles comme principalement le Rapport 2018 sur les Politiques Croisées d'Actiris & Bruxelles Formation, le Rapport annuel 2018 de Bruxelles Formation, le Rapport d'activités 2018 de l'efp ainsi que le Rapport d'activités 2018 du Consortium de Validation des compétences.

2. LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2018

En Région bruxelloise, la formation des chercheurs d'emploi est organisée par Bruxelles Formation en tant que service public francophone. Ses partenaires conventionnés ainsi que la Formation PME, le VDAB Brussel pour les chercheurs d'emploi néerlandophones et Syntra Brussel contribuent tous à la réussite du Plan Formation 2020.

Pour rappel, l'objectif du Plan Formation 2020 vise une augmentation, répartie entre les partenaires, de 3.000 chercheurs d'emploi en formation (par rapport à 2014) dont 2.000 bénéficiant d'une formation professionnalisante ou en entreprise pour atteindre 20.000 chercheurs d'emploi formés en 2020.

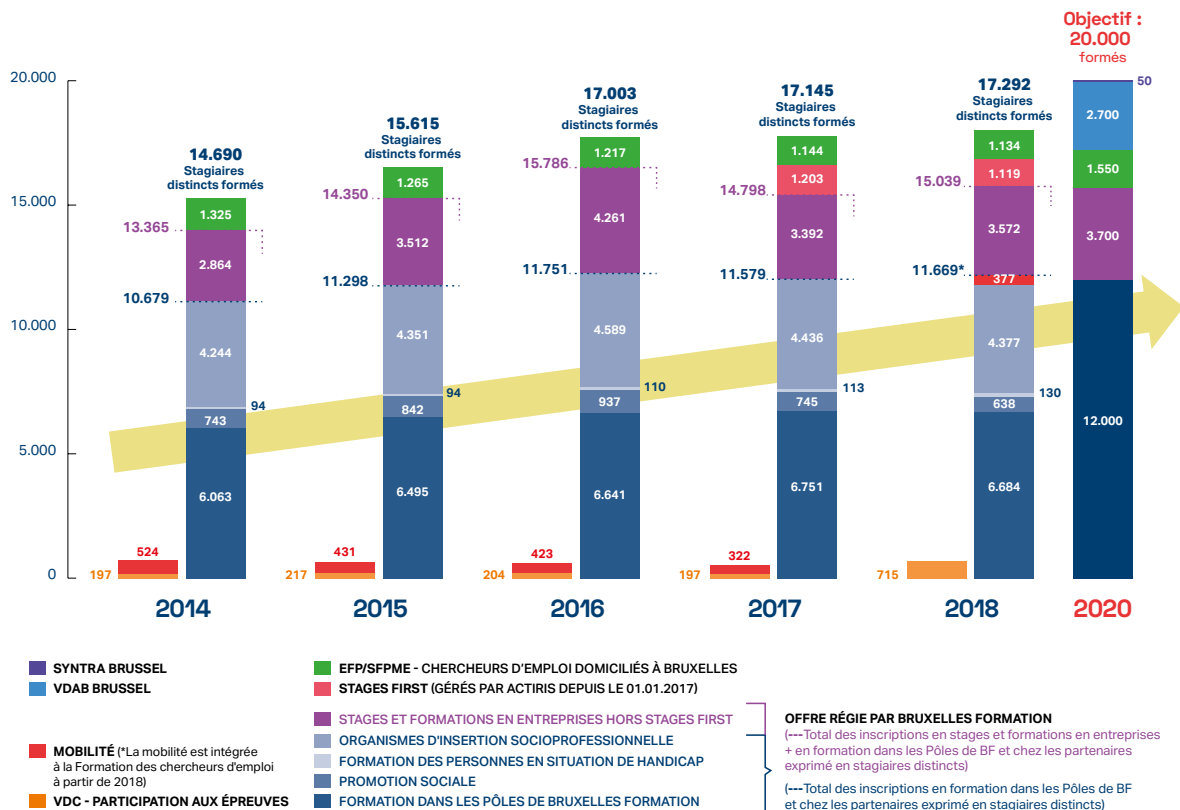
D'autre part, le Plan Formation prévoit une augmentation de la formation des travailleurs (mesure 2) et des stagiaires en alternance inscrits auprès des opérateurs concernés (efp/SFPME, Syntra Brussel et CEFA).

Par rapport aux graphiques produits pour les années 2014-2017 (cf : [Plan Formation 2020, bilan 2014-2017](#)), des modifications méthodologiques expliquées ci-après ont été effectuées d'où certaines évolutions dans les totaux. Les chiffres sont donc à prendre en compte avec les précautions exprimées ci-dessous.

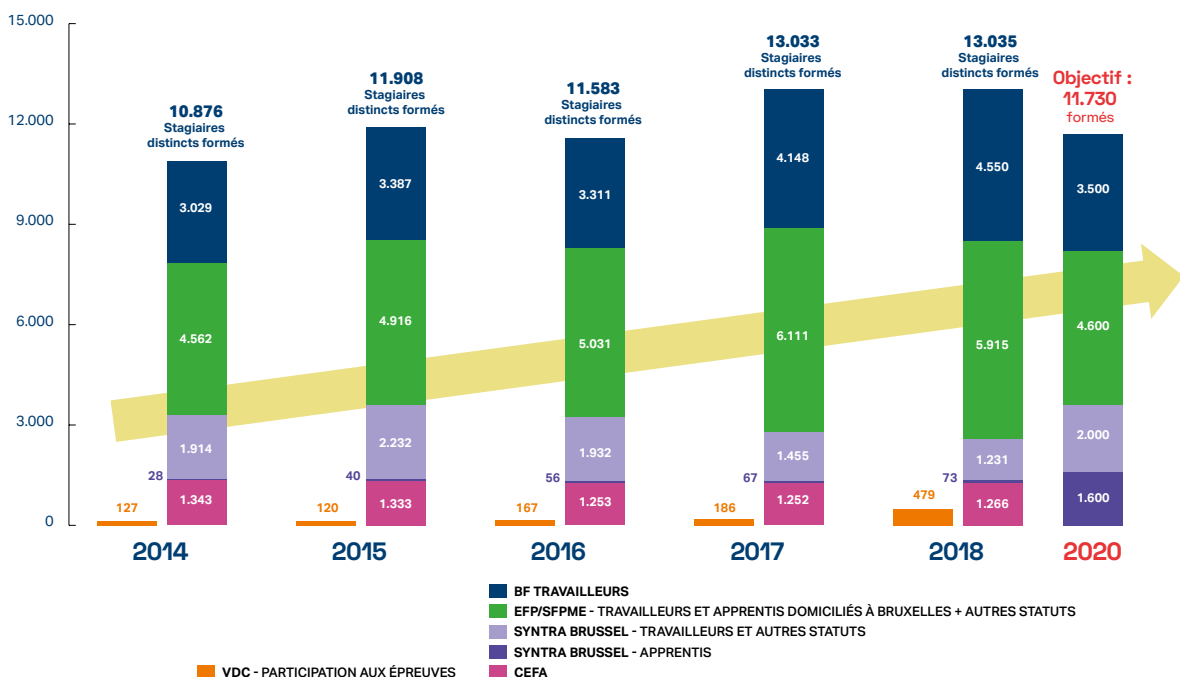
Les évolutions chiffrées de l'année 2018 mettent en avant les constats suivants :

- La progression continue du nombre de chercheurs d'emploi formés : 86% de l'objectif des 20.000 chercheurs d'emploi formés en 2020 a été atteint.
- Concernant les travailleurs, stagiaires en alternance et autres statuts en formation, l'objectif de 11.730 personnes formées a été dépassé de 11%.

Chercheurs d'emploi en formation (graphique global)



Travailleurs, stagiaires en alternance et autres statuts en formation (graphique global)



Précautions méthodologiques

Ces graphiques permettent d'apprécier l'évolution du nombre de chercheurs d'emploi, de travailleurs et de stagiaires en alternance formés ou validés en Région bruxelloise, en regard des objectifs à atteindre d'ici 2020, c'est-à-dire 20.000 chercheurs d'emploi formés et près de 12.000 travailleurs/stagiaires en alternance.

Quelques précautions méthodologiques s'imposent cependant :

■ **VDAB Brussel** : Les données 2014-2018 relatives aux chercheurs d'emploi inscrits au VDAB Brussel en formation n'ont pas été intégrées dans ce graphique, celles-ci n'étant pas disponibles ;

■ **EFP/SFPME** :

- Les données 2014-2018 de la formation PME (efp/SFPME) relatives aux chercheurs d'emploi intègrent uniquement les demandeurs d'emploi domiciliés à Bruxelles et inscrits dans la base de données Actiris. Les demandeurs d'emploi domiciliés dans d'autres régions qui se sont formés à l'efp ou au SFPME ont été repris dans le second graphique, dans la catégorie « autres statuts ».
- Les données 2014-2018 de la formation PME relatives aux travailleurs et aux stagiaires en alternance intègrent les travailleurs et les stagiaires en alternance en formation de base et en formation continue domiciliés en région bruxelloise + un total d' « autres statuts » reprenant les personnes formées à l'efp domiciliées en dehors de la région de Bruxelles Capitale quel que soit leur statut (demandeur d'emploi, travailleurs, apprentis,...). Il n'est, à l'heure actuelle, pas possible pour de différencier les demandeurs d'emploi des travailleurs dans cette catégorie pour des questions d'accès à la base de données du Forem et du VDAB.
- Les chiffres des stagiaires SFPME (toute personne ayant un contrat d'alternance ou une convention de stage hors inscrits à l'efp) ont été ajoutés aux chiffres des inscrits à l'efp depuis 2016, les données chiffrées sur ces stagiaires n'étant pas disponibles avant cette année.
- Les données chiffrées spécifiques à l'efp ont été comptabilisées en nombre d'inscriptions aux formations (au 31/12 de chaque année académique) plutôt qu'en nombre de stagiaires distincts inscrits à une ou plusieurs formations. Il est donc possible qu'il y ait certains doublons, soit que plusieurs inscriptions à une formation aient été réalisées par le même stagiaire durant une même année académique. Cette présence de doublons est cependant minoritaire étant donné la durée de la formation, ses horaires qui ne permettent pas toujours de suivre une autre formation en parallèle et l'engagement du stagiaire nécessaire dans un stage en entreprises.
- Du fait d'une révision des méthodes de calcul, les données 2016-2018 de la Formation PME (efp/SFPME) relatives aux travailleurs et aux stagiaires en alternance présentées dans cette synthèse sont différentes des données présentées dans le bilan 2014-2017 du Plan Formation 2020. Elles intègrent en effet désormais la catégorie « autres statuts ».

■ **Syntra Brussel** : Les données 2014-2018 relatives à la part des chercheurs d'emploi inscrits à Syntra Brussel ne sont pas disponibles, Syntra n'ayant pas accès à la base de données Actiris permettant d'identifier précisément le nombre de chercheurs d'emploi dans leur public de formation. Pour ces raisons, les chercheurs d'emploi Syntra ont été repris dans le second graphique : « travailleurs et autres statuts ». Ceux-ci sont estimés entre 50 et 100.

- **Stages en entreprises et spécificité des CIP** : Concernant les données relatives aux stages en entreprises, y sont repris les Stages d'immersion linguistique, les Formations Professionnelles Individuelles en Entreprise (FPIE), les Stages de Transition en Entreprise devenus Stages First en 2017 et les Conventions d'Immersion Professionnelle (CIP) ; pour cette dernière, il est à noter que tous les bénéficiaires concernés par ce dispositif ne sont pas forcément des chercheurs d'emploi inscrits auprès d'Actiris (voir p.9).
- **Bruxelles Formation** : Pour les données concernant Bruxelles Formation, les chiffres totaux sont exprimés en stagiaires distincts ayant suivi une ou plusieurs formations ou stages en entreprises hors stages first chez Bruxelles Formation ou ses partenaires.
- **Validation des Compétences** : Concernant le dispositif de validation des compétences (VDC), un nouvel axe méthodologique a été privilégié : les chiffres présentés correspondent désormais au nombre de chercheurs d'emploi et de travailleurs ayant passé une épreuve de validation, réussie ou non et non plus aux seuls détenteurs d'un titre de compétence.
- **Mobilité** : À partir de l'année 2018, la mobilité (bruxellois en formation en Flandre ou en Wallonie) est comptabilisée au sein de la formation des chercheurs d'emploi.

En résumé, les chiffres présentés dans les deux graphiques globaux sont donc à prendre avec les précautions suivantes :

- Les chiffres globaux des chercheurs d'emploi formés entre 2014 et 2018 (premier graphique) pourraient être revus à la hausse : il est nécessaire d'y ajouter les chercheurs d'emploi formés à l'efp domiciliés dans d'autres régions que Bruxelles et non clairement identifiables pour des raisons d'accès aux bases de données du FOREM et du VDAB. Il est aussi nécessaire d'y ajouter les chercheurs d'emploi formés à Syntra Brussel non clairement identifiables pour des raisons d'accès aux bases de données d'Actiris et les chiffres des chercheurs d'emploi formés au VDAB Brussel.
- À l'inverse, les chiffres globaux des travailleurs et stagiaires en alternance (second graphique) pourraient être revus à la baisse car ils reprennent d'autres statuts tels que les chercheurs d'emploi domiciliés dans d'autres régions (données efp/SFPME) et les chercheurs d'emploi formés à Syntra Brussel.
- Globalement, les chiffres de l'efp sont comptabilisés en nombre d'inscriptions. Comptés en stagiaires distincts, ces chiffres seraient revus légèrement à la baisse.

3. L'ESSENTIEL DES ÉVOLUTIONS DE L'ANNÉE 2018

3.1. Le développement de l'offre de formation

3.1.1. LA FORMATION EN ENTREPRISE

Le développement de l'offre de formation à destination des chercheurs d'emploi s'inscrit notamment dans l'accroissement du nombre de stages en entreprises : le PF 2020 prévoit une augmentation de 900 stagiaires formées en entreprises. En terme de résultat, en 2018, 4.691 usagers ont bénéficié d'un stage en entreprise, à concurrence de 2.864 en 2014 : il y a donc eu une augmentation de 64% de personnes formées en l'espace de quatre années.

Les Bruxellois ont ainsi accès à plusieurs dispositifs de formation/stage en entreprise :

La Formation Professionnelle Individuelle en Entreprise (FPIE)

La FPIE permet au chercheur d'emploi inscrit auprès d'un organisme d'emploi (Actiris, VDAB ou Forem) d'acquérir des compétences de terrain en suivant une formation en entreprise. Pendant sa formation, le chercheur d'emploi bénéficie d'une indemnité avant de signer un contrat de travail.

Dans le cadre du Plan Formation 2020 qui prévoit, en sa mesure 1, le développement de la FPIE, Bruxelles Formation a prévu la conclusion de contrats pour 1.500 entrants FPIE en 2018.

À cet effet, le Comité de gestion de Bruxelles Formation a adopté en 2017 un Plan d'action se déclinant en quatre axes développés en 2018 :

- Le développement d'un outil en ligne dans une optique de simplification administrative, en articulation avec le SPOC d'Actiris ;
- Un plan d'information à destination des différents partenaires (dont les Communes, la FeBISP, les Missions locales, les fédérations d'employeurs et secrétariats sociaux) en collaboration avec Actiris ;
- Le renforcement de la communication à destination des chercheurs d'emploi d'une part, et des entreprises d'autre part ;
- Au travers d'échanges entre les services d'études concernés, la mise en place d'indicateurs permettant d'objectiver les raisons liées aux fluctuations du nombre de FPIE.

Le Stage First

Les stages First, gérés par Actiris, permettent aux jeunes de moins de 30 ans d'acquérir une première expérience professionnelle rémunérée, tout en étant encadré et en bénéficiant d'une formation. Le Stage se déroule à temps plein pour une durée de 3 mois ou 6 mois, pendant laquelle le stagiaire reçoit une indemnité et est encadré par un professionnel de l'entreprise. En 2018, 1.119 jeunes de moins de 30 ans inscrits comme demandeurs d'emploi chez Actiris ont bénéficié de cette mesure et sont toujours comptabilisés parmi les solutions de stages du PF 2020. Ils étaient 1.203 à bénéficier de cette mesure en 2017, première année de lancement de celle-ci.

La Convention d'Immersion Professionnelle (CIP)

La Convention d'Immersion Professionnelle est une convention de stage en entreprise conclue sur base volontaire entre le stagiaire et un employeur. Cette convention permet au stagiaire, dans le cadre de sa formation, d'acquérir des connaissances ou aptitudes par le biais de prestations de travail effectuées auprès d'un employeur. Le programme de formation, partie intégrante à la CIP, doit être validé par Bruxelles Formation.

La CIP est une mesure supplétive ; elle permet d'encadrer juridiquement toutes les situations de stages dont l'organisation n'est pas réglementée par ailleurs. Néanmoins, ce dispositif a pour avantage de répondre aux besoins des personnes diplômées de l'enseignement supérieur dont beaucoup de personnes étrangères hautement qualifiées résidant à Bruxelles et venant faire un stage dans des organismes liés à la Commission, à des ONG, des fondations, des entreprises de lobbying,...

Les bénéficiaires liés à ce dispositif ne sont donc pas majoritairement des chercheurs d'emploi inscrits auprès d'Actiris. Bruxelles Formation plaide pour que les conditions d'accès à cette mesure soient revues (GT stages du CESRBC).

Nombre de bénéficiaires, stages et formation en entreprises – résultats 2014-2018

	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2014-2018
Stage d'immersion linguistique	39	43	25	26	29	-25,6%
FPIE (stagiaires présents)	1.514	1.538	1.657	1.642	1.878	+24%
STE et Stages First (depuis 2017)	735	1.116	1.478	1.594	1.119	+52,2%
Convention d'immersion professionnelle	604	836	1.131	1.386	1.681	+178,3%
Total	2.864	3.512	4.261	4.595	4.691	+63,8%

3.1.2. LA FORMATION PME

L'orientation des candidats à l'apprentissage

Depuis 2015, grâce notamment à l'apport du Fonds Social européen, la formation PME a pourvu à l'amélioration du taux d'encadrement des jeunes par :

- L'engagement d'une conseillère en orientation au sein du SFPME ;
- La création du pôle DORA (développement, orientation, réussite et accrochage) au sein de l'efp en charge de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes avant leur entrée en alternance effective, d'activités de remédiation, de soutien à l'accrochage) ;
- La systématisation, avant l'entrée en formation, d'un test de positionnement sur les compétences de base des jeunes associé à un entretien d'orientation ;
- La systématisation d'un examen d'entrée et d'un entretien individualisé pour les entrants en section chef d'entreprise ;
- L'extension des dispositifs essais métiers en centre de formation et découvertes métiers en entreprise pour les jeunes qui ont des difficultés d'orientation ;
- L'organisation du Défi des talents (<http://www.defitalents.be>).

Un dispositif plus lisible et plus accessible

- La création d'un service info-accueil commun à l'efp et au SFPME ;
- La mise en œuvre d'un numéro « vert » commun pour le SFPME et l'efp ;
- La fusion des sites web de l'efp et du SFPME ;
- Un plan de communication commun.

La mise en œuvre de la gratuité d'inscription pour les chercheurs d'emploi en partenariat avec Actiris et Bruxelles Formation

Le soutien aux entreprises et à l'entrepreneuriat

- L'organisation d'un vaste programme de formation « Passeport de votre réussite » ;
- La mise en œuvre des primes alternance au bénéfice des entreprises qui engagent des jeunes en alternance ;
- Le développement du projet « Teste ton entreprise ».

Le développement de l'offre de formation en alternance

Sur base de dossiers d'opportunité qui analysent la situation de l'emploi (nombre d'offres publiées par Actiris par exemple), des nouveaux profils élaborés par le Service Francophone des Métiers et de Qualifications (SFMQ) et des analyses de l'Instance Bassin EFE, la Formation PME rédige désormais son offre via un Plan de développement de l'offre trisannuel.

Nouvelles formations organisées en 2018 :

- Technico-commercial
- Esthéticien social
- Magasinier
- Barman
- Instructeur Fitness
- Réflexologie
- Pizzaiolo
- Développement d'une passerelle Bachelor en comptabilité en partenariat avec l'enseignement de promotion sociale

Une attention particulière à la qualité du dispositif

- Organisation d'une « quinzaine de la qualité » - Inspection par les conseillers pédagogiques de plus de 60 cours organisés à l'efp ;
- Création d'un catalogue de la formation à destination des formateurs de l'efp ;
- Edition du premier rapport d'exécution du contrat de gestion efp – SFPME – Collège de la COCOF.

Le développement des partenariats

Signature de conventions de partenariat avec :

Formaform , Société de Médecine dentaire, FSTL (transport et logistique) et IrisTL, AOCDTF (Compagnons du devoir), Alimento, EPS (Enseignement de promotion sociale).

3.1.3. LE PLAN HANDISTREAMING

En sa mesure 4, le Plan Formation 2020 prévoit un doublement du nombre de personnes en situation de handicap, chercheuses d'emploi, en formation ou en validation. Dans l'optique d'atteindre cet objectif, les opérateurs concernés (Bruxelles Formation, le Service Phare, les OISP, la Formation PME, Actiris et le VDAB Brussel) ont développé un plan d'action pour l'année 2018 dont les lignes directrices découlent des derniers constats et des difficultés rencontrées. En 2018, ce plan d'action a ainsi été exécuté et articulé autour de 5 grands axes :

- La sensibilisation et la communication auprès des professionnels de la formation sur la problématique des personnes en situation de handicap : séances d'informations à destination des professionnels de la formation, vidéo diffusée sur le site de Bruxelles Formation, de la Cité des métiers et du service du Phare ;
- La conception et l'implémentation d'un processus de traitement des demandes et des besoins d'aménagements raisonnables dans les parcours de formation afin d'assurer une sécurisation des parcours de ce public ;
- L'accessibilité des centres de formation pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) : état des lieux PMR des différents sites de formation professionnelle (Bruxelles Formation, OISP, EFP, CDR). Cibler dans un premier temps les centres de formation correspondant le plus aux centres d'intérêt des personnes pour des métiers compatibles avec les PMR ;
- Le renforcement du dispositif Tremplin : le soutien spécialisé par secteur du handicap et personne ressource au sein de BF Tremplin pour l'aménagement des procédures de test, les aménagements en cours, le suivi des stagiaires...);
- L'augmentation de l'offre accessible aux personnes en situation de handicap.

Actuellement, les actions de formation des personnes en situation de handicap s'organisent par :

- Les actions de formation organisées auprès des 4 opérateurs conventionnés par Bruxelles Formation (Ligue Braille, Média Animation, Info-Sourds et Alpha-Signes) – (PH) ;
- Le Projet d'appui à la formation professionnelle, plus communément appelé Projet Tremplin - (T) ;
- Les formations ordinaires organisées par l'OISP Jeunes Schaerbeekois au Travail – (JST).

Formation des personnes en situation de handicap – résultats 2014-2018

	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2014-2018
Total	94	94	110	113	130	+38,3%

3.1.4. LE PLAN PRISON

Depuis 2017, Bruxelles Formation et l'Enseignement de Promotion sociale collaborent au développement du Plan Prison (Mesure 5 du Plan Formation 2020), au travers d'un plan d'action qui promeut une augmentation des actions de formation et de validation des compétences au bénéfice des détenus et ex-détenus bruxellois.

La collaboration des différents acteurs de terrain (BF, EPS, Adeppi et Après) a permis, en 2017, un retour à la normale et une augmentation de 84% du nombre de stagiaires formés par rapport à 2015 et 2016 (coïncidant avec une période de conflits sociaux et de grève des agents pénitentiaires), par l'organisation de formation en alphabétisation, en langues (anglais, français et néerlandais) ou encore dans les domaines de l'esthétique et de la gestion d'entreprise.

Plan Prison - résultats 2014-2018

	2014	2015	2016	2017	2018
Total	509	413	299	552	484

3.2. La Cité des métiers de Bruxelles

La création d'une Cité des métiers bruxelloise et le développement d'une politique d'orientation concertée répondent aux objectifs fixés par le Plan Formation 2020 en sa mesure 13. Ouverte dès le mois de mars 2018, la Cité des métiers a été inaugurée officiellement le 23 avril 2018 en présence de la Commissaire européenne à l'emploi Marianne Thyssen, du Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale Rudi Vervoort, du Ministre bruxellois de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle Didier Gosuin et de la Directrice générale déléguée du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie - Universcience à Paris, Mélanie Joder.

L'inauguration de la Cité des métiers a été suivie d'une semaine « portes ouvertes » du lundi 23 au vendredi 27 avril, durant laquelle se sont déroulés de nombreux ateliers liés aux cinq thématiques de la Cité des métiers : orientation, formation, emploi, entrepreneuriat et mobilité.

Dans un nouvel espace ultra moderne de 1100 mètres carrés au rez-de-chaussée de la Tour Astro (avenue de l'Astronomie, 14 à 1210 Saint-Josse), la Cité des métiers propose une panoplie d'activités collectives, d'informations et de conseils sur l'orientation tout au long de la vie en matière de formation, d'emploi, d'études, d'entrepreneuriat et de mobilité. Elle fait partie du réseau international des Cités des métiers et fonctionne dans le respect d'une charte et de principes communs.

Les promoteurs de ce projet sont Actiris et Bruxelles Formation qui ont été rapidement rejoints par le VDAB Brussel afin de réunir les services publics en charge de l'emploi et de la formation en Région bruxelloise. Outre les promoteurs, le projet réunit un grand nombre de partenaires tels que ceux de l'Enseignement ou de la Formation PME afin de couvrir toutes les thématiques de l'orientation tout au long de la vie, dans les deux langues régionales, et ce pour un large public (jeunes en âge scolaire, à l'école ou en décrochage, étudiants, chercheurs d'emploi, adultes en cours de carrière en recherche de réorientation, publics à besoins spécifiques, etc.).

Plusieurs types d'activités ont été organisées au sein de la Cité des métiers de Bruxelles en 2018 : des visites, des séances d'information, des ateliers, des rencontres avec des professionnels ainsi que l'accueil de délégations étrangères. Durant sa première année d'existence, la Cité des métiers de Bruxelles a pu accueillir également plusieurs événements organisés par la Commission européenne et des personnalités intéressées par le concept novateur, comme par exemple le Ministre de la Santé, de l'Emploi et des Affaires sociales du Japon.

En 2018, la Cité des métiers a accueilli 42.529 visiteurs et réalisé 19.569 entretiens conseils. Un site web bilingue, portail d'information générale sur la Cité des métiers et ses services est accessible à l'adresse <https://www.citedesmetiers.brussels/>.

3.3. La validation des compétences

À Bruxelles, le développement du dispositif de validation des compétences s'inscrit dans le Plan Formation 2020 en sa mesure 12 qui prévoit la délivrance de plus de 2.000 Titres de compétences par an en 2020. Ainsi, depuis avril 2015, la Coordination bruxelloise de la validation travaille au développement du dispositif en Région bruxelloise.

Cet objectif de 2.000 titres de compétence délivrés en 2020 a été atteint et dépassé en 2018 : 2170 titres de compétences ont été délivrés. Ce résultat peut être associé aux financements spécifiques soutenus par le ministre de la Formation via la Commission communautaire française. En effet, le Fonds d'impulsion, mis en place en septembre 2017, a permis de poursuivre les objectifs suivants en 2018 :

- Une augmentation du nombre de métiers agréés et mis en œuvre dans les Centres de validation bruxellois ;
- Le développement de nouveaux référentiels métiers pertinents pour le marché de l'emploi bruxellois ;
- Une augmentation du nombre de sites de validation, soit via l'agrément de nouveaux Centres, soit via le développement de sites extérieurs de validation ;
- Une augmentation des capacités des Centres.

En 2018, l'activité des Centres de validation bruxellois a connu une croissance importante du nombre d'épreuves de validation en passant de 383 en 2017 à 1.194 épreuves organisées en 2018.

Cette année fut aussi celle de l'inauguration de la coupole pour les métiers du tertiaire. Le Centre de validation bruxellois des métiers du tertiaire est le fruit d'un partenariat entre les trois opérateurs de validation bruxellois, Bruxelles Formation, l'Enseignement de Promotion sociale et le SFPME, avec deux Lieux Centres : « Astronomie » (EPFC) et « Max » (BF bureau et services).

Nombre de Titres de compétence délivrés via épreuves – résultats 2014-2018

	2014	2015	2016	2017	2018
Bruxelles Formation	51	79	101	102	265
EPS	104	63	41	25	175
EPS/BF	24	86	79	86	301
SFPME	23	32	40	66	63
Total	202	260	261	279	804

Nombre de Titres de compétence délivrés via la Reconnaissance des Acquis de Formation (RAF) - résultats 2014-2018

	2014	2015	2016	2017	2018
Bruxelles Formation	510	472	995	747	979
SFPME	/	341	376	416	387
Total	510	813	1.371	1.163	1.366

3.4. Le développement des Pôles Formation Emploi

Le 14 juillet 2016, le Gouvernement régional bruxellois et le Gouvernement francophone bruxellois ont adopté une note portant sur la création des Pôles Formation Emploi (PFE) en Région bruxelloise. Celle-ci a été complétée, le 13 juillet 2017, par une note des deux exécutifs relative à la gouvernance des PFE (missions, répartition des rôles entre Partenaires, organisation et fonctionnement, statut des personnels...).

Constitués sur base sectorielle, ces Pôles sont le fruit d'un partenariat public/privé et réunissent au moins :

- Les partenaires sociaux sectoriels ;
- Le Service public d'Emploi, Actiris et les Services publics de formation bruxellois, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel ;
- D'autres acteurs peuvent également être invités à siéger selon les secteurs, comme par exemple, l'Enseignement, la Formation PME, les Organismes d'Insertion socioprofessionnelle, ou tout autre type d'acteur dont la présence peut s'avérer pertinente.

En 2018, dans le cadre de la conception du modèle organisationnel des PFE, Actiris et Bruxelles Formation ont travaillé sur les articulations entre le pilier « formation-validation » coordonné par Bruxelles Formation et le pilier « emploi » coordonné par Actiris. Impliquant la mise en commun des ressources des secteurs professionnels, d'Actiris et de Bruxelles Formation ainsi que du VDAB Brussel autour d'objectifs partagés, des Pôles Formation Emploi sont actuellement en développement dans les domaines suivants :

- **Les métiers de l'Industrie Technologique** : le PFE Technicity est un partenariat Public Privé entre le FRMBruelles, Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel. Le démarrage des activités est prévu fin 2019.
- **Les métiers du numérique** se dessinent au travers du PFE ICT, un partenariat Public Privé entre les partenaires sociaux sectoriels (dont le CEFORA), Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel : le démarrage des activités est prévu début 2020.
- **Les métiers du transport et de la logistique** : le PFE Transport et Logistique est un partenariat Public Privé entre les partenaires sociaux sectoriels (dont le FSTL, Logos, Bus-Car...), Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel : le démarrage des activités est prévu fin 2019.
- **Les métiers de la construction** : le futur PFE sera construit sur les bases d'un partenariat Public Privé entre Constructiv, Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel.

Dans le cadre de la création des Pôles Formation Emploi, deux accords-cadres sectoriels ont été signés en 2018 : l'accord-cadre sectoriel Transport et Logistique (ouvriers) et l'accord-cadre sectoriel Construction.

En 2018, trois chefs de projet ont également été désignés au sein de Bruxelles Formation pour développer, au travers d'un plan d'action présenté en Comité de gestion, le pilier Formation et Validation des compétences des Pôles Formation Emploi Technicity, ICT et Transport et Logistique.

3.5. La Régie

Comme prévu dans le Contrat de gestion 2017-2022 de Bruxelles Formation et en réponse à la mesure 24 du Plan Formation 2020, le service Régie a été créé le 1er octobre 2018 au sein de Bruxelles Formation. Il se compose d'un responsable et d'un collaborateur.

Ce service a pour but de renforcer la mission de Bruxelles Formation en tant que régisseur de l'offre de formation professionnelle francophone et de la validation des compétences à Bruxelles afin d'améliorer la cohérence globale des dispositifs à Bruxelles, en assurant une orientation usager, qu'il soit stagiaire en formation, partenaire ou employeur.

La mission de régie de Bruxelles Formation comprend quatre axes principaux :

- **Réguler l'offre de formation, de validation et de certification**
 - Élaborer un cadre commun de programmation ;
 - Fixer conjointement des objectifs (répondre aux besoins des chercheurs d'emplois et du développement économique bruxellois) et leurs modalités de suivi ;
 - Assurer l'identification des indicateurs en vue du monitoring et de l'évaluation des actions.
- **Garantir la qualité des formations et de la certification**
 - Garantir la qualité pédagogique de la formation professionnelle ;
 - Assurer la certification des compétences acquises en formation (prioritairement certification des formations qualifiantes) et leur reconnaissance par l'ensemble des opérateurs et des employeurs ;
 - Contribuer à mutualiser la formation des formateurs.
- **Développer les partenariats**
 - Renforcer les coopérations existantes, identifier les manques ;
 - Développer de nouvelles modalités de coopération ;
 - Structurer et animer le réseau des partenaires de la formation professionnelle francophone : Organiser la concertation (via GT Focus Formation sectoriels envisagés)
- **Sécuriser les parcours des usagers**
 - Identifier et favoriser les filières et les passerelles ;
 - Articuler les dispositifs de formation professionnelle, de validation des compétences et de certification (dispenses, reprise de parcours, etc.) ;
 - Assurer une offre de formation professionnelle, de validation des compétences et de certification accessible (prérequis, délais/calendriers...);
 - Assurer la lisibilité et la visibilité de la formation professionnelle, de la validation des compétences et de la certification ;
 - Renforcer et coordonner les pratiques d'orientation professionnelle en formation et d'identification des compétences ;
 - Contribuer à l'achèvement des formations par les stagiaires et si nécessaire la réorientation.

Au cours de la phase d'initialisation (octobre 2018 – mars 2019), des concertations internes et externes ont été menées d'une part afin de faire connaître ce nouveau service ainsi que ses missions et d'autre part de répertorier les initiatives déjà existantes en matière de régie afin de s'appuyer sur ces initiatives, les articuler et constituer le socle de ses actions.

Le Service Régie a également rédigé le Plan d'action adopté par le Comité de gestion de Bruxelles Formation en mars 2019, visant ainsi le démarrage du premier cycle régie au second semestre 2019.

3.6. Le développement de l'analyse et de l'observation de la formation

3.6.1. L'OBSERVATOIRE BRUXELLOIS DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Dans le cadre du Plan Formation 2020, la création de l'Observatoire Bruxellois de l'Emploi et de la Formation officiellement actif depuis décembre 2017, a eu pour objectif, d'une part, de prolonger les missions historiques de l'Observatoire Bruxellois de l'Emploi (OBE) en matière d'analyse du marché de l'emploi et de ses tendances et, d'autre part, d'approfondir les politiques croisées formation-emploi existantes et les transitions après une mesure emploi ou une mesure formation grâce à une collaboration étroite entre Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB Brussel. L'OBEF s'appelle depuis janvier 2019 view.brussels.

De manière globale, les missions de view.brussels visent à comprendre et analyser le marché du travail bruxellois dans ses différentes déclinaisons et sa dynamique ; anticiper les besoins en termes d'emploi et de formation ; mesurer l'impact de la politique bruxelloise d'emploi et de formation ; éclairer les décideurs politiques ainsi que les acteurs de la politique bruxelloise de l'emploi et de la formation ; formuler des recommandations pour l'emploi et la formation.

Les activités de view.brussels s'articulent autour de quatre axes stratégiques :

- Suivre, évaluer et analyser les transitions après mesures formation et emploi ;
- Analyser et anticiper les besoins en emploi et en formation ;
- Observer et analyser le marché de l'emploi dans ses différentes déclinaisons ;
- Fournir un appui et une expertise technique, notamment en matière de suivi du PF 2020.

La création de l'Observatoire Bruxellois de l'Emploi et de la Formation induit de facto une imbrication accrue des champs de compétences régionales (emploi) et communautaires (formation). Ceci a nécessité la mise en place d'un mode de gouvernance inédit, même si view.brussels se trouve sous la responsabilité d'Actiris. view.brussels connaît dès lors deux modes de gouvernance et de concertation distincts : le premier, propre aux anciennes compétences ; le second porte exclusivement sur les matières communes emploi-formation.

Ainsi, la mise en œuvre de ses nouvelles missions repose sur une collaboration renforcée d'Actiris avec le Service Études et Statistiques de Bruxelles Formation. Elles s'exercent en synergie entre les services grâce au rapprochement physique des équipes dans la tour Astro en 2018, avec la mise à disposition de postes de travail pour les collaborateurs de Bruxelles Formation.

3.6.2. LES SIX INDICATEURS STRATÉGIQUES À RESPONSABILITÉ PARTAGÉE D'ACTIRIS ET BRUXELLES FORMATION

Afin de suivre l'évolution de leurs missions et de leurs objectifs relatifs aux politiques croisées emploi-formation, Actiris et Bruxelles Formation ont élaboré dans la partie conjointe de leur contrat de gestion 2017-2022 et en collaboration avec les partenaires sociaux, six indicateurs stratégiques à responsabilité partagée :

- **Le taux de sortie positive à l'issue des formations par type de formation** : Insertion dans l'emploi de minimum un mois, entrée dans une nouvelle formation ou un démarrage de stage en entreprise à l'issue des formations sur un horizon de 12 mois, par rapport au nombre total de sorties de formation.
- **Le taux de sortie vers l'emploi à l'issue des formations professionnalisantes** : Nombre de stagiaires sortis vers un emploi, quelle qu'en soit sa durée endéans les 12 mois de la fin de leur formation par rapport au nombre total de stagiaires sortis d'une formation professionnalisante.

- **La durabilité dans l'emploi des sortants vers l'emploi à l'issue d'une formation professionnalisante :** Proportion de stagiaires sortis vers l'emploi salarié 12 mois après une formation professionnalisante.
- **Le délai d'entrée en emploi des sortants à l'issue d'une formation professionnalisante :** proportion de stagiaires qui ont trouvé un emploi dans le premier, le deuxième, le troisième ou le quatrième trimestre qui suit la fin de la formation.
- **Le nombre de chercheurs d'emploi (CE) adressés à Bruxelles Formation** par prescripteur (Actiris, Cité des métiers, CPAS, inscriptions en ligne...) et par domaine (cadre commun de programmation).
- **Le nombre de chercheurs d'emploi inscrits en formation :** Nombre de demandes de formation, confirmées, soit à la suite de la séance d'information, soit directement auprès des centres.

Durant l'année 2018, view.brussels et le Service Étude et Statistique de Bruxelles Formation se sont concertés afin de définir ensemble la méthodologie de calcul de ces six indicateurs. Ces indicateurs ont été mesurés rétrospectivement pour les années 2013 à 2017. Les objectifs relatifs aux valeurs cibles 2018, 2019 et 2020 ont été définis par Actiris et Bruxelles Formation.

Les six indicateurs stratégiques à responsabilité partagée :

Indicateurs	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Valeur Cible 2018	Valeur Cible 2019	Valeur Cible 2020
Taux de sortie positive à l'issue des formations par type de formation	68% (cohorte 2015)	70,2% (cohorte 2016)	71%	72%	73%
Taux de sortie vers l'emploi à l'issue des formations professionnalisantes	Tot : 63,9% Min 1 mois : 54,7% (cohorte 2015)	Tot : 65,3% Min 1 mois : 57,2% (cohorte 2016)	Tot : 66% Min 1 mois : 57%	Tot : 67% Min 1 mois : 58%	Tot : 68% Min 1 mois : 59%
Durabilité dans l'emploi des sortants vers l'emploi à l'issue d'une formation professionnalisante	64,8% (cohorte 2015)	Disponible en 2019	65%	66%	67%
Délais d'entrée en emploi des sortants à l'issue d'une formation professionnalisante	0-3 mois : 48,1% 3-6 mois : 23,6% 6-12 mois : 28,3% (cohorte 2015)	0-3 mois : 49,5% 3-6 mois : 23,6% 6-12 mois : 27% (cohorte 2016)	0-3 mois : 50%	0-3 mois : 51%	0-3 mois : 52%
Nombre de chercheurs d'emploi adressés à BF par prescripteur et par domaine	13.404 invitations aux séances d'information	12.299 invitations aux séances d'information	Réalisé 2018 13.052 invitations aux séances d'information	14.000	14.500
Nombre de chercheurs d'emploi inscrits en formation	15.059 demandes de formation	13.938 demandes de formation	Réalisé 2018 13.880 demandes de formation	15.000	15.000

En bleu : réalisé / en blanc : valeurs cibles

3.6.3. LE DÉVELOPPEMENT DE L'ANALYSE ET DE L'OBSERVATION DE LA FORMATION

Afin de répondre aux objectifs du Plan Formation 2020 en terme de pilotage statistique, un GT Méthodologique porté par le Service Études et Statistiques de Bruxelles Formation, a été mis en œuvre, avec pour mission principale, d'aider à adopter des bases statistiques uniformes et cohérentes pour l'ensemble de l'offre de formation (réalisé) en Région bruxelloise.

Dans le contexte de la création de l'Observatoire bruxellois de l'Emploi et de la Formation (view.brussels), le GT méthodologique a été organisé en étroite collaboration avec Actiris et en cohérence avec les autres développements méthodologiques actuellement en cours (notamment sur le calcul des taux de sorties positives des bénéficiaires de formation professionnelle).

Les opérateurs directement associés au GT sont : Bruxelles Formation, l'efp, Syntra Brussel et le VDAB Brussel. En qualité d'experts, outre view.brussels, les organismes suivants y ont été systématiquement invités/représentés : SFPME, BANSPA / Tracé Brussel, l'IBSA, l'Instance Bassin EFE et l'IWEPS.

En octobre 2018, un rapport faisant état de l'avancement des travaux du GT a été réalisé. Ce rapport constitue un outil permettant d'établir un descriptif clair et précis des publics et des actions devant faire l'objet d'une comptabilisation et, au moyen de propositions méthodologiques, d'aider les responsables des organismes concernés et les pouvoirs organisateurs à choisir les options permettant de clarifier et d'homogénéiser les manières de comptabiliser.

Parmi les trois objectifs définis lors du lancement du GT, deux ont été concrétisés en 2018 ; le troisième sera l'objet de nouveaux travaux en 2019 avec pour objectif de définir les aspects techniques des échanges des données nécessaires aux comptabilisations.

- Définir des conventions statistiques pour la comptabilisation des publics et des actions ;
- Dresser le constat des données disponibles/ non disponibles chez les opérateurs ;
- Établir le cahier de charges et l'échéancier pour les données à rendre disponibles.

